

traces des premiers ? Non ! personne ne le conteste, et ce qui fait aujourd'hui la richesse des uns et des autres, serait la ruine commune, s'ils voulaient se copier.

D'abord serait-il raisonnable de traiter de la même manière des objets dont la valeur est si différente ? En effet, combien coûte une terre qui avoisine une ville, quand les terres de quinze à vingt lieues de distance coûtent £400 à £500 ? Cette terre sera considérée comme vendue à bon marché, si on la cède pour 2,000 à £3,000. Et pourquoi cette immense différence dans le prix d'achat ? c'est parce que cette dernière, vu sa position, peut produire des revenus 5, 6, 7 à 10 fois plus considérables que l'autre. Mais encore une fois pour arriver à ce résultat il faudra suivre un assolement absolument différent dans les deux cas.

Dans les campagnes éloignées, on répète sans cesse aux cultivateurs : « faites beaucoup de fourrage, ayez bon nombre de têtes de bétail, et ainsi vous ferez beaucoup de fumier, vous engraissez bien vos champs, qui rapporteront en abondance et on a raison. Mais peut-on tenir le même langage aux habitants de Charlesbourg, de Beauport, près de Québec ? Là on se procure le fumier souvent à des prix plus bas, qu'on ne saurait le produire. A ceux-là, on dira : Appliquez-vous à produire les denrées qui se vendent le mieux ; puis en revenant du marché, ne manquez pas de ramener, pour vos terres, les engrais de toute espèce que produit en abondance une ville populeuse.

Aux uns on dira : « produisez des oignons, des carottes, des betteraves, des petites raves sur des couches chaudes ; à leurs voisins : produisez des choux, des navets, des pommes de terres etc., et ramenez ces fruits à de courts intervalles sur le même terrain.

Il est d'autres terres, qui, sans être absolument rapprochées des villes, ont cependant à leur disposition un transport si facile et si peu coûteux pour leurs produits, qu'ils peuvent profiter en partie des avantages des premières. Pour parvenir à ce but, il suffit aux propriétaires de ces terres de travailler à produire l'engrais en abondance, soit en entretenant un grand nombre d'animaux, soit en confectionnant des composts, et en utilisant les résidus des fosses d'aisance, les urines, les eaux ménagères.

D'après ce qui vient d'être dit, des avantages qu'il y a de posséder une terre près d'une ville, il est facile de comprendre qu'il est souvent plus aisé pour une famille de vivre largement sur un lopin de terre de trois à quatre arpents carrés, que pour une autre sur une terre étendue, mais éloignée des centres populeux.

Faut-il conclure de là, qu'il faille abandonner ou négliger toutes les terres qui ne touchent pas à une ville ? Non ! car, d'abord, si on sait choisir son assolement, sans faire autant d'argent que ceux qui sont en contact avec les villes, on réalisera cependant de bons intérêts. De plus, avec les villages ou les petites villes qui se forment au centre d'un grand nombre de nos paroisses, nous aurons bientôt des marchés à presque toutes nos portes et des consommateurs pour tous nos profits.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

De quelque côté que nous portions nos regards, nous apercevons partout des événements qui méritent, au plus haut point, notre attention. De plus, ces événements, nous sont passés avec la rapidité de l'éclair, de la crainte à l'espérance, de l'espérance à la déception. Le moment qui semble devoir applanir les difficultés qui existent entre deux peuples, ou entre les enfants d'un même pays, est celui qui souvent voit naître les plus grands obstacles. Un instant de réflexion suffira amplement pour démontrer ces préliminaires.

Il y a deux mois au plus, le Souverain Pontife, touché des maux sans nombre et intolérables qui affligent la religion en Italie, écrivit au roi Victor-Emmanuel pour l'inviter à mettre un terme à cet état de chose, à permettre que les évêques fussent libres d'occuper leurs sièges et que les sièges vacants fussent pourvus. L'envoi de cette lettre était depuis longtemps, paraît-il, arrêté dans l'esprit du St. Père, mais la convention du 15 septembre l'avait fait ajourner.

Cette lettre, qui ne contenait pourtant qu'une humble prière, fut comme un coup de foudre pour le roi, et soit remords, soit un reste de respect pour la parole du chef de l'Eglise, il ne peut résister au premier mouvement de générosité qui s'élève dans son âme. Aussitôt il dépêche un envoyé extraordinaire auprès de la cour de Rome. Le Commandeur Vegezzi, son ami intime, se dirige vers la Ville Eternelle.

L'arrivée subite de ce personnage distingué crée une grande émotion dans toute la ville. D'abord, on se demande : « quelle peut être la mission de cet ambassadeur, est-elle politique, est-elle uniquement religieuse ? Bientôt le jour se fait sur ce mystère ; Vegezzi est chargé par son Souverain de traiter avec Pie IX, la question des évêchés vacants.

Tout est fait pour faire concevoir aux catholiques les plus belles espérances de cette mission. Vegezzi est d'abord reçu en audience par le Pape, ses entrevues avec le Cardinal Antonelli sont fréquentes et bienveillantes ; c'est un homme que l'on dit personnellement bien disposé, et ayant une grande influence sur l'esprit de Victor Emmanuel, etc.

Mais au moment où l'on attendait, en toute sécurité, la conclusion des négociations, on découvre à Turin que les instructions données à cet envoyé ne peuvent lui permettre de négocier sur une base fixe. De plus, le gouvernement du roi déclare qu'il n'est pas disposé à faire un nouveau concordat avec le St. Siège, parce qu'il ne peut être valable, tant que la question de la capitale ne sera pas résolue.

Plusieurs députés qui jouissent d'un certain crédit auprès du chef du ministère, M. de la Marmora, ont été jusqu'à lui persuader que l'état ne peut pas abandonner ses droits de nominations, pour les provinces des Marches et de l'Ombrie, et que par conséquent, il doit repousser toute proposition tendant à reconnaître les nominations faites par le pape, dans ces diocèses.

En présence de ces difficultés qui ont surgi tout à